



CONSEIL GENERAL

## **10. Postulat de MM. Denis et Daniel Chanez : Relocalisation ultérieure de la déchetterie**

Dépôt d'un postulat - séance du Conseil général du 26 septembre 2022 :  
Relocalisation ultérieure de la déchetterie  
Postulat de MM. Denis et Daniel Chanez

---

Lors de sa séance d'information du 14 septembre 2021, le Conseil communal de Cheyres-Châbles a exposé au Conseil général sa vision pour la législature actuelle. Cette dernière, dans la thématique des infrastructures – déchetterie, présentait le dessein de trouver un nouveau site à terme pour la déchetterie sur la Commune de Cheyres-Châbles.

Bien que la vision n'engage en rien le Conseil général, force est de constater qu'au fil des séances le sujet revient régulièrement à l'ordre du jour sans pour autant que les aspects pratiques et la volonté de la population à ce sujet n'aient été examinés.

La déchetterie actuelle sise sur la parcelle 5388 de 1'731m<sup>2</sup>, est adjacente à la parcelle 5389 de 897m<sup>2</sup>, elle-même propriété de la Commune de Cheyres-Châbles. Lors de la précédente législature, l'ensemble routier a été optimiser pour permettre une fluidité du trafic sur cet axe par la création d'un rond-point mobilisant un investissement financier conséquent. Le site actuel permet une régulation du trafic et un agrandissement de la déchetterie. Les problèmes de circulation peuvent être corrigés par une modification des horaires, un accès réparti par tranche et un agrandissement au travers de l'article no 5389 de 897m<sup>2</sup>. La déchetterie est remise en question directement par le Conseil communal, notamment au travers du dernier Cheyres-Châbles info.

Dès lors, nous nous interrogeons sur le bienfondé et la pertinence d'une telle démarche. Celle-ci doit être soumise non seulement au Conseil général mais à la population dans son ensemble tant ce service est utilisé par toutes et tous. Pour atteindre cet objectif, nous demandons au Conseil communal d'effectuer auprès de chaque utilisateur de la déchetterie un sondage par courrier personnel portant sur l'emplacement actuel de la déchetterie, la nécessité ou non de la délocaliser, les manquements éventuels à cette infrastructure et la nécessité ou non de maintenir une déchetterie sur notre territoire. Par la même occasion, le Conseil communal pourra sonder les utilisateurs sur les horaires actuels et ceux souhaités.

Nous appuyons notre demande sur le fait qu'une réorganisation de la déchetterie ne peut être motivée uniquement dans le but de réaliser un gain sur les terrains précités. Ces derniers gagneront de toute façon en valeur dans le futur et la Commune, comme son trésorier l'a souligné lors de la dernière séance du Conseil général, se porte bien.

Denis Chanez

Daniel Chanez